

## Respect du bail de location

Par sacha677, le 16/10/2019 à 22:49

Bonjour,

J'ai signé un bail mentionnant un cellier. Lors de la remise de l'appartement, ce dernier ne comportait pas de cellier. J'ai prévenu l'agence et elle m'a répondu qu'il y avait une erreur dans le bail. Cependant le bail a été signé avec le cellier. Puis-je demander une baisse de loyer ou autre chose ?

Merci.

Par janus2fr, le 17/10/2019 à 06:16

Bonjour,

Effectivement, dans la mesure où vous ne pouvez pas jouir de la totalité de la chose louée, le loyer doit être revu à la baisse proportionnellement au manque de jouissance.